

# AME

## ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

### INFORMATIONS des ADHERENTS N° 19



Compte rendu d'assemblée générale : pages 1 à 5  
CR d'entretien avec Mr. le Maire: pages 6 et 7

Résumé de décisions du Conseil municipal :  
pages 7 et 8

## Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 31 juillet 2016

Le 31 juillet 2016 à 10 h 30 dans la salle des Associations de Messanges, l'assemblée générale de l'AME a rassemblé 98 participants présents ou représentés parmi ses 144 adhérents.

Le vice-président Denis Oulés ouvre l'assemblée générale et remercie les participants dont la présence atteste de leur soutien à l'Association Messanges Environnement: il explique l'absence du Président Bernard Garsmeur, qui n'est plus disponible pour l'Association, et qui lui a demandé d'assurer la présidence de cette assemblée.

Avec tous les membres du conseil d'administration, Denis Oulés regrette beaucoup l'indisponibilité de Mr. Garsmeur et il loue tout le travail précieux qu'il a produit pour l'Association. Il remercie les administrateurs pour leur participation à la vie de l'association, en particulier Michel Resano, le plus ancien membre actif de la première association des propriétaires, et les Trésorières Mmes Detremmerie et Pouxvieilh, ainsi que René Marc qui assure le fonctionnement de notre siège social.

Il remercie enfin la municipalité pour son accueil dans cette salle des associations et son prêt de l'écran de projection, et présente les excuses de Monsieur le Maire qui était invité mais n'était pas disponible ce jour.

### **I – RAPPORT MORAL :**

#### Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme (PLU):

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été approuvé par le conseil communautaire de MACS à la fin de l'année 2014. Un recours auprès du tribunal administratif a été intenté par une grande association régionale de protection de l'environnement au motif d'une reconnaissance insuffisante des espaces remarquables définis par la loi littoral. Le tribunal administratif a rejeté cette requête en octobre 2015, et la cour d'appel administrative de Bordeaux a été sollicitée: dans l'attente, le SCoT est applicable.

## AME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune est relancé depuis novembre 2014. Il avait initialement été mis en chantier en 2005 et le diagnostic qui avait été présenté aux associations à l'automne de cette même année doit être refait. La municipalité a lancé un appel d'offres et choisi un prestataire à cet effet. Monsieur le Maire nous avait adressé un courrier demandant au président de l'AME de participer à un comité consultatif avec une dizaine d'autres personnes de la société civile de Messanges, pour accompagner ces travaux d'élaboration du PLU et nous avons répondu favorablement à ce courrier.

Lors de notre réunion du 13 août 2015 avec Monsieur le Maire et son premier Adjoint, nous avons eu connaissance du cabinet choisi pour la maîtrise d'oeuvre du PLU, et confirmation de son engagement pour une concertation avec notre association.

Entre temps, la nouvelle loi réformant les responsabilités des collectivités territoriales a poussé vers la réalisation de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi): depuis février 2016, nous savons que la responsabilité de ce nouveau PLU qui doit remplacer le Plan d'Occupation des Sols de janvier 1996 est transférée à MACS, sans que nous ayons la moindre information sur les modalités et le calendrier de la concertation dans ce nouveau contexte.

C'est la raison pour laquelle nous avons écrit le 12 juillet écoulé à Monsieur le Maire la demande dont vous avez eu connaissance dans notre dernier bulletin d'informations N° 18.

Sa réponse du 20 juillet précise que nous ne recevrons des éléments d'information qu'après une réunion avec les services de la préfecture début août: nous vous en informerons dans le prochain bulletin.

### REPRISES DES VOIES DES LOTISSEMENTS PRIVÉS:

Les responsables d'associations de propriétaires de lotissements privés avaient reçu en 2015 de la mairie un courrier (en recommandé) les informant que MACS à l'avenir n'entreprendrait les voies des lotissements privés que si elles faisaient partie du domaine public communal. Concrètement cela signifie que si ces voies n'ont pas déjà été rétrocédées à la commune, MACS n'assurera plus leur entretien sauf si les lotissements privés font le nécessaire pour les céder à la commune.

Ce même courrier proposait la cession au domaine communal des espaces communs verts, en complément de la voirie.

Nous avons eu connaissance par le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2016 que seuls les lotissements de 'Clos de Judas', 'Les Gemmeurs', 'Bosquet II' et 'Clos du Coy' avaient accepté la cession de leurs espaces communs.

### AMÉNAGEMENTS EFFECTUÉS:

Le Marché de Messanges a-t-il trouvé son bon emplacement? La nouvelle et singulière halle accueille hors saison une fois par semaine quelques commerces visibles depuis la route vers Azur. Mais les commerçants de l'été veulent bien offrir leurs produits si leurs clients potentiels qui sont des automobilistes de la route des lacs les voient: il semble qu'un compromis soit expérimenté avec deux matinées de marché par semaine tout près de la mairie et des écoles!

# AME

Le Plan Plage est réalisé depuis 2015, et officiellement terminé. Avec la desserte des autocars 'YEGO plages', il améliore l'accueil des baigneurs en plage Nord (celle du Bourg, fréquentée par des résidents de l'Est du littoral) pour automobilistes et cyclistes, et leur offre toilettes et douches. Reste à offrir un accueil adapté aux camping cars.

Le prolongement de VélOdyssée jusqu'à la plage a été un peu amélioré dans la descente qui précède l'entrée du quartier de Moïsan et sur le pont du ruisseau de la Prade: mais la traversée de la route à la hauteur de celui-ci (quatre flux de cyclistes et piétons sont contraints de se croiser dans un étroit couloir d'un mètre et quarante centimètres de large) reste un point dangereux. MACS et la commune devront trouver une configuration adaptée aux flux exceptionnels des enfants et adultes passant en été dans ce lieu.

Le parcours final vers la plage des cyclistes entre les trois parcs de stationnement des véhicules reste aussi améliorable.

## RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS:

Le SITCOM ne fournit plus de sacs de collecte des déchets ménagers, qui étaient antérieurement distribués en mairie: chaque résident doit s'approvisionner en conséquence.

Cet organisme a aussi récemment rationalisé les emplacements des containers collectifs, pour des motifs de sécurité.

*Le Président de l'Assemblée demande si ce rapport suscite des questions.*

*Le rapport moral est soumis au vote: L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral tel qu'il vient d'être présenté.*

## **II - RAPPORT FINANCIER:**

Denis Oulés commente les comptes financiers de l'exercice 2015-2016.

Les recettes se sont élevées à 1545,24 euros pour un budget prévu de 1500 euros. Elles sont proches de celles de l'an passé.

Quant aux dépenses elles sont un peu supérieures en raison de l'achat d'un modeste équipement sonore que la municipalité ne peut pas nous assurer pour nos assemblées.

Le résultat de l'exercice dès lors est très positif : 1087,78 euros portant les actifs de l'AME à 14512,27 euros.

*Le Président de séance demande s'il y a des questions sur ce rapport; il précise que l'actif accumulé sera nécessaire si l'association devait défendre par tous moyens son point de vue dans l'élaboration du PLUi.*

*Le quitus est donné à l'unanimité aux trésoriers pour la gestion de l'exercice.*

**COMPTE DE RESULTAT AME 2015/2016**

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
papeterie, photocopies....	46,55 €	cotisations adhérents	1 450,00 €
assurances	82,00 €	dons	0,00 €
frais postaux	52,04 €	Intérêts 2015	95,24 €
réception AG 2015	36,41 €		
hébergement site web	57,46 €		
micros sans fils	119,00 €		
cot.SEPANSO 2016	64,00 €		
	-----		-----
	457,46 €		1 545,24 €
<b>BENEFICE 2015/2016</b>	<b>1 087,78 €</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 545,24 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1 545,24 €</b>

**BILAN AME 2015/2016**

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<b>TRESORERIE</b>		<b>RESULTATS CUMULES</b>	13 424,49 €
.livret A	10 728,47 €	<b>BENEFICE 2015/2016</b>	1 087,78 €
.dépôt à vue	3 783,80 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>14 512,27 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 512,27 €</b>		

**III - COTISATION ET BUDGET 2016-2017:**

Denis Oulés propose à l'assemblée de reconduire la cotisation annuelle de 10 € ainsi que le budget de 1500 € et appelle les participants à voter les deux résolutions suivantes:

- *L'assemblée de l'AME vote une cotisation annuelle 2016-2017 de 10 euros par adhérent à régler préférentiellement par chèque à l'ordre de AME.*
- *L'assemblée de l'AME vote pour l'exercice 2016-2017 un budget équilibré de 1500 euros en recettes et dépenses.*

*Ces résolutions sont votées à l'unanimité.*

**IV - QUESTIONS DES PARTICIPANTS, DÉBATS ET ÉCHANGES:**

Avant de clore l'assemblée avec son dernier point de nomination d'administrateurs, Denis Oulés demande si les participants ont des questions à poser. Elles seront prises en compte pour la réunion prochaine avec Monsieur le Maire.

Des participants constatant l'étroitesse du passage pour vélos et piétons du pont sur le ruisseau de la Prade vers la Plage Nord, suggèrent qu'une passerelle en bois soit installée au dessus du ruisseau (même s'il faut pour cela exproprier une partie de propriété privée), et que la voie pour vélos soit prolongée au Nord de la route.

## AME

Une participante demande des explications sur un terrain situé chemin de Camentron, qui d'après elle serait non constructible, mais recevrait prochainement une construction par la SCI Mallecare.

Un adhérent estime que la cohabitation de voitures et vélos dans la rue de la Courtille qui prolonge la Vélodyssée vers la plage en passant devant la Médiathèque est très dangereuse: il suggère de l'interdire en été aux véhicules à moteur, sauf pour les riverains.

Un résidant du Clos de Judas veut attirer l'attention des services de la Mairie sur l'autorisation qui a été donnée au Printemps de réaliser des travaux sur le réseau de distribution d'eau avenue du Coy: l'interdiction pour les riverains du quartier du Clos de Basile d'accéder au village par l'avenue Francis Arné les obligeait à rejoindre Moliets pour revenir par la route de la Côte d'Argent!

Un résidant du Clos d'Armande signale que le chemin piétonnier qui vient du Galant vers l'avenue du Coy est devenu impraticable pour les vélos par suite de travaux d'ERDF.

Un usager de la Plage Nord se félicite des nouveaux aménagements réalisés pour le stationnement des véhicules à moteur et vélos.

### **V - APPEL À CANDIDATURES ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Le président de séance informe l'assemblée qu'aucune démission n'est enregistrée parmi les membres du conseil suivants: Mme Barathier, Mme Beaufort, Mr. Corneloup, Mme Detremmerie, Mr. Dubart, Mr. Garsmeur, Mr. Larroudé, Mme Migot Santos, Mr. Oulés, Mme Pouxvieilh, Mr. Resano, Mr. Sautreau, Mme de Watrigant.

Il invite des membres de l'assemblée à se présenter pour compléter le Conseil d'Administration de l'AME. Et il insiste aussi pour que chaque adhérent suscite de nouvelles adhésions, surtout parmi les jeunes nouveaux propriétaires: l'association a besoin de rajeunir!

Sans nouvelle candidature, Denis Oulés propose ensuite de modifier le bureau. Si l'assemblée le choisit comme président, il propose de nommer vice-présidente Nicole Detremmerie et vice-président Christian Larroudé, pour assurer en cas de besoin lors de son long éloignement de Messanges la représentation de l'Association.

Et surtout, il propose à l'assemblée de promouvoir Monsieur Bernard Garsmeur comme Président d'Honneur. Le nouveau bureau proposé est ainsi:

- Secrétaire : Alain Corneloup
- Trésorière et vice-présidente: Nicole Detremmerie
- Trésorière adjointe : Véronique Pouxvieilh
- Vice président : Christian Larroudé
- Président : Denis Oulés
- Président d'Honneur: Bernard Garsmeur

*L'assemblée vote à l'unanimité pour le renouvellement des mandats d'administrateurs ainsi que pour le bureau ainsi composé.*

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 11 h 30 et invite les participants à partager le pot de l'amitié.



# AME

## Compte rendu de réunion avec Mr. le Maire le 30 août 2016

Etaient présents: Denis Oulés, Nicole Detremmerie, Michel Resano.

### A. Questions d'urbanisme

1. **Plan Local d'Urbanisme intercommunal:** le transfert des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance à maîtrise d'oeuvre (qui avaient été confiées le 28/07/2015 au cabinet SLK Architectes de Mont de Marsan) a été acté début juillet 2016. La préparation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) engagée par la commune a fait l'objet d'un examen avec MACS et les services de la Préfecture début août. Ce n'est qu'en octobre/novembre que l'on peut espérer recevoir des documents de diagnostic tels que nous les avons réclamés, puis qu'une réunion du comité de concertation qui était promis pourra être tenue, à Messanges. *Notons que le calendrier de MACS ne prévoit l'élaboration du PADD qu'en 2017, puis le zonage des droits à construire en 2018 et enfin l'information et l'enquête publique en 2019.*
2. **Projet d'ouverture à des constructions nouvelles à l'Ouest d'Arts et Vie:** sera présenté dans le PADD.
3. **Projet de construction par SCI Malecare** sur le chemin de Camentron: serait bien constructible au regard du Plan d'Occupation des Sols de 1996.
4. **Projet de lotissement** (au Nord de l'Eglise) par Mr. Maque: toujours en instruction, pour une quarantaine de lots.

### B. Questions de sécurité de circulation

1. **Pont sur le ruisseau de la Prade vers la plage centre:** un projet de construction de passerelles jouxtant le pont a été étudié. Parce que situé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), il ne peut pas être autorisé. Il sera tenté de "détourner" les surfaces nécessaires de la ZNIEFF dans le PLUi à venir.
2. **Vitesse des véhicules descendant depuis l'Ouest vers ce pont:** nous avons demandé une signalisation adaptée.
3. **Passage des vélos depuis l'avenue du Coy vers la rue de la Courtille:** nous avons demandé une signalisation verte sur la chaussée de la D 652, et une interdiction de circulation des automobiles en été dans la rue de la Courtille (sauf riverains) qui est très étroite (à peine 3 m à l'Est). *L'AME va renouveler par courrier à MACS et au service des routes du Département le besoin de sécurisation de ces passage pour piétons et cyclistes.*
4. **Chemin pour piétons et vélos de l'avenue du Coy vers le quartier de BASILE:** nous avons demandé sa réfection après sa détérioration par des travaux d'ENEDIS.
5. **Trottoirs:** peu d'espoir de voir des trottoirs réalisés comme à AZUR, sauf avec nouveaux lotissements (cas de celui par Mr. Maque précité).

# AME

## C. Questions diverses

1. **Distributeur de billets:** a été demandé sans succès à la banque postale. Malgré la demande des commerçants, aucune banque n'accepte de réaliser cet équipement.
2. **Amélioration de la couverture hertzienne** pour le bon fonctionnement des téléphones mobiles: la commune a sollicité sans succès des opérateurs pour un mât commun aux quatre opérateurs. *L'AME va se rapprocher des associations syndicales de lotissements et aussi des autres associations pour engager une pétition commune.*

## Résumé de décisions du conseil municipal

*Séance ordinaire du 25 Juillet 2016*

### I. MACS - MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES INTERESSEES - ADAPTATION DU RESEAU DE TRANSPORT YEGO PLAGES ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION ET DE GESTION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME, DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

Suite à l'extension du réseau YEGO Plages aux communes de Sainte-Marie-de-Gosse, Saint Martin-de-Hinx, Saubrigues, Saint-Jean-de-Marsacq; et à la prise de compétence pour l'élaboration et la gestion des plans locaux d'urbanisme, la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud a décidé de revoir l'attribution de compensation des communes concernées.

A ce titre, la commune de Messanges voit son attribution de compensation diminuer de 3224.65 euros au titre de la gestion du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Sera également prélever sur l'attribution de compensation, la participation au service commun ADS (Application du Droit des Sols) pour un montant de 4372.72 euros. L'attribution de compensation actuelle de 108698,54 euros sera de 104899.86 euros en 2016 puis de 101 101,17 euros à l'avenir.

Le conseil municipal a entériné cette modification du montant de l'attribution de compensation.

Suite à l'extension du réseau YEGO Plages aux communes de Sainte-Marie-de-Gosse, Saint Martin-de-Hinx, Saubrigues, Saint-Jean-de-Marsacq; et à la prise de compétence pour l'élaboration et la gestion des plans locaux d'urbanisme, la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud a décidé de revoir l'attribution de compensation des communes concernées.

A ce titre, la commune de Messanges voit son attribution de compensation diminuer de 3224.65 euros au titre de la gestion du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Sera également prélever sur l'attribution de compensation, la participation au service commun ADS (Application du Droit des Sols) pour un montant de 4372.72 euros. L'attribution de compensation actuelle de 108698,54 euros sera de 104899.86 euros en 2016 puis de 101 101,17 euros à l'avenir.

Le conseil municipal a entériné cette modification du montant de l'attribution de compensation.

### II. CDG 40 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU SIMEPH

La commune de MESSANGES a décidé de conclure avec le Centre de Gestion des Landes une convention de mise à disposition à titre gratuit du service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées (SIMEPH) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. Ce service sera notamment chargé d'informer les collectivités sur les dispositifs statutaires de reclassement, la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), les possibilités d'aménagements des postes de travail; de définir avec les différents acteurs, médecin, collectivité, agent, les actions à mettre en place: aides techniques, aides humaines, bilans de compétences, formations, primes; et d'assurer le montage financier des dossiers Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) et leur saisine sur la plateforme e-service de la Caisse des dépôts.

# AME

## **III. TRANSFERT DU MARCHÉ DE MESSANGES**

En accord avec les commerçants non sédentaires et leurs représentants, la Commune de MESSANGES a décidé de transférer son marché de détails au niveau du parking de la mairie et de l'esplanade de la laïcité. Ce transfert tient compte des recommandations sanitaires applicables à ce jour (notamment limiter l'exposition aux poussières et vents dominants).

## **IV. LOTISSEMENT CLOS DE JUDAS - INTEGRATION DES VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Après avoir accepté la rétrocession des espaces communs du lotissement Clos de Judas, le conseil municipal a décidé d'intégrer la voirie de ce lotissement dans le domaine public communal. La gestion de la voirie incombera au service voirie de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

## **V. LOTISSEMENT LES GEMMEURS - INTEGRATION DES VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Après avoir accepté la rétrocession des espaces communs du lotissement Les Gemmeurs, le conseil municipal a décidé d'intégrer la voirie de ce lotissement dans le domaine public communal. La gestion de la voirie incombera au service voirie de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

## **VI. LOTISSEMENT BOSQUET II - INTEFRATION DES VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Après avoir accepté la rétrocession des espaces communs du lotissement Bosquet II, le conseil municipal a décidé d'intégrer la voirie de ce lotissement dans le domaine public communal. La gestion de la voirie incombera au service voirie de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

## **VII. LOTISSEMENT CLOS DU COY - INTEGRATION DES VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Après avoir accepté la rétrocession des espaces communs du lotissement Clos du Coy, le conseil municipal a décidé d'intégrer la voirie de ce lotissement dans le domaine public communal. La gestion de la voirie incombera au service voirie de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

## **VIII. COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la décision municipale suivante:  
MORESMAU Bernard, Maire-Adjoint Délégué: décision 2016-16 en date du 13 juillet 2016 - Modification fonds de caisse régie piscine municipale.

*Le Maire: Hervé Bouyrie*